



**MON  
BON PLAN  
SANTÉ !**

**J'adhère**

## Couverture complémentaire SPÉCIAL ÉTUDIANTS

Lycéen, bachelier, étudiant...  
tu souhaites t'inscrire dans un établissement  
d'enseignement de Nouvelle-Calédonie ?  
Pense à choisir ta mutuelle pour couvrir  
tes frais de santé (en complément  
du régime de base).



[www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)



## DÉJÀ COUVERT(E) PAR TES PARENTS ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, si tu bénéficies d'une mutuelle calédonienne en qualité d'ayant droit de tes parents, et que tu es âgé(e) d'au moins 18 ans, tu as la possibilité de devenir plus autonome. Par exemple, si l'un de tes parents est à la MDF, tu pourras :

- recevoir ta propre carte d'adhérent
- obtenir le virement de tes remboursements de frais médicaux directement sur ton compte en banque
- recevoir personnellement tes décomptes de remboursement

## COUP DE POUCE !



Si tu deviens ayant droit autonome, tu pourras bénéficier d'une aide de 3 500 F qui te sera directement versée par la Maison de l'étudiant.

Il te suffit de récupérer le formulaire auprès de ton établissement ou de ta mutuelle, le remplir et le faire signer par ton parent adhérent, y joindre ton RIB, puis déposer le tout auprès de la Maison de l'étudiant.

## LA MDF, MUTUELLE DES ÉTUDIANTS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

La Mutuelle des Fonctionnaires couvre depuis 1998 les étudiants de Nouvelle-Calédonie. Elle a mis en place en 2014, à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, une couverture santé complémentaire spécifique aux étudiants. Elle coordonne également, en partenariat avec la Maison de l'étudiant, les services communs proposés aux étudiants couverts par la mutuelle de leurs parents. Elle travaille aussi à améliorer la continuité de la couverture des étudiants poursuivant leurs études en métropole, en partenariat avec la LMDE et la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, ainsi que celle des étudiants poursuivant leurs études à l'étranger, en partenariat avec la MGEN et la Caisse des Français à l'étranger.



## TES CONTACTS

MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES  
28 rue Orly, Vallée du Génie, Nouméa  
Ouverture du lundi au jeudi de 7h15 à 18h15  
et le vendredi de 7h30 à 14h15  
Vincenza Attawa, référente étudiants  
Tél. : 28 42 10  
vattawa@mdf.nc

MAISON DE L'ÉTUDIANT  
4 rue Félix Razul Thomas,  
Campus de Nouville, Nouméa  
Ouverture du lundi au vendredi de 7h à 18h  
Daisana Ariri, responsable du bureau des mutuelles  
Tél. : 29 01 41  
daisana.ariri@univ-nc.nc

CAFAT  
4 rue de général Mangin, Nouméa  
Ouverture du lundi au jeudi de 8h à 16h  
et le vendredi de 8h à 15h  
Tél. : 25 58 14 ou 24 58 24  
maladie@cafat.nc

## POURQUOI UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

En plus de l'assurance de base Cafat, il est obligatoire pour chaque étudiant de souscrire une couverture complémentaire santé. En effet, la Cafat ne rembourse pas l'intégralité de tes dépenses de santé. Pour ne pas prendre de risques ni fragiliser ton budget, la Mutuelle des Fonctionnaires (MDF) te propose une couverture spécifiquement adaptée à tes besoins.



Les soins courants (consultation chez un médecin généraliste, chez un dentiste...) sont pris en charge seulement à hauteur de 40% pour la Cafat. La MDF rembourse la différence, soit les 60% restants.

## AVEC L'OFFRE MDF, JE FAIS LE PLEIN D'AVANTAGES !

### Remboursement direct

Virement bancaire directement sur ton compte.

### Interlocuteur unique

Un seul interlocuteur pour la Cafat et la mutuelle. Tu es remboursé(e) en une seule fois, c'est plus rapide et plus pratique !

### Prise en charge étendue

Prise en charge de prestations non couvertes par la Cafat : forfait journalier d'hébergement en cas d'hospitalisation, suivis ostéopathique, psychologique, diététique, etc.

### Des forfaits optionnels

Prothèses dentaires, frais d'optique, etc.

### Des forfaits prévention et aide d'urgence

Arrêt tabac, contraception, pilule du lendemain, test de grossesse, etc.  
Non couverts par la Cafat.

### Tiers payant

Tu bénéficies du tiers payant auprès des professionnels conventionnés. Grâce à cette pratique, tu n'avances pas tes dépenses de santé !

### Accès réservé

Tu as accès aux réalisations sanitaires et sociales de la MDF et de ses partenaires : cabinets médicaux et dentaires à Nouméa, dans l'Intérieur et les Iles, Pharmacie de la Place et pharmacies de l'Union des Mutuelles, réseau des Opticiens mutualistes de la Mutuelle du Nickel, centre de vacances de Poé, etc.

### Un espace personnel sur [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)

Crée ton espace personnel sur [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc) pour suivre tes remboursements 24h/24 7j/7, accéder au récapitulatif de tes droits, éditer tes documents administratifs...

\* à compter d'avril 2014

## COMMENT SOUSCRIRE À L'OFFRE MDF ?

Pour bénéficier de la complémentaire MDF spécial étudiants, tu dois être :

-  **affilié(e) à la Cafat**  
*Si tu n'es pas déjà affilié(e), souscris la couverture de base étudiante Cafat.*
-  **agé(e) de moins de 28 ans**  
*Tu as toutefois la possibilité de prolonger cette limite d'âge. Renseigne-toi auprès de la Cafat, tél. : 25 58 14 ou 24 58 24*
-  **Tu devras fournir les pièces suivantes :**
  - Le contrat d'adhésion original complété et signé, disponible auprès de ton établissement, de la MDF ou téléchargeable sur [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)
  - Une photocopie de ta carte d'identité ou passeport
  - Un relevé d'identité bancaire ou postal (pas de compte épargne)
  - Le certificat de scolarité pour l'année en cours
  - Le règlement de la cotisation annuelle à ta charge (tableau ci-après)



J'adhère

## COMBIEN VAIS-JE PAYER ?

Financer le coût de ta cotisation MDF sans grever ton budget, c'est possible grâce à l'aide de plusieurs organismes.

- Ta Province peut prendre en charge 90 % du montant de ta cotisation, notamment si tu es boursier. Il te suffit de demander l'attestation de garantie auprès du service compétent (voir contacts ci-dessous).
- Si tu es étudiant de nationalité française, tu bénéficies du chèque santé émis par la Maison de l'étudiant, avec l'aide du gouvernement. Il prend en charge 10 000 F du montant total de ta cotisation (2 407 F si tu bénéficies déjà de l'aide de la Province). Il est déduit automatiquement de ta cotisation MDF.
- Si tu es étudiant de Wallis et Futuna ou du Vanuatu : la délégation des Iles Wallis et Futuna et l'ambassade de France au Vanuatu ou l'association des lycéens du Vanuatu prend en charge 100 % de ta cotisation (à condition que tu figures sur la liste des personnes aidées, adressée à la MDF).
- Si tu es étudiant étranger : renseigne-toi auprès de ton ambassade ou consulat, des aides directes peuvent exister.

	Montant du chèque santé	Montant des autres aides	Montant à ta charge
Tu es étudiant de nationalité française ne bénéficiant d'aucune dispense de paiement par un organisme payeur	10 000 F	0 F	14 075 F
Tu es étudiant de nationalité française fournissant une attestation de garantie établie par le service compétent de la Province concernée	2 407 F	21 668 F	0 F
Tu es étudiant bénéficiant d'une dispense intégrale de paiement par un autre organisme payeur	0 F	24 075 F	0 F
Tu es étudiant étranger	0 F	0 F	24 075 F

### Province SUD

Bureau d'information et d'aides aux étudiants (BIAE)  
Tél. : 20 49 51  
[des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)

### Province NORD

Direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société (DASSPS)  
Service de l'aide médicale Nord  
Antenne à Nouméa  
Tél. : 25 32 26  
[k.brahim@province-nord.nc](mailto:k.brahim@province-nord.nc)  
[j.kiki@province-nord.nc](mailto:j.kiki@province-nord.nc)

### Province ILES

Antenne à Koné  
Tél. : 47 72 30  
ou 47 71 96 ou 47 71 79  
[a.pouyell@province-nord.nc](mailto:a.pouyell@province-nord.nc)  
[j.puyell@province-nord.nc](mailto:j.puyell@province-nord.nc)  
Direction de l'enseignement et de la jeunesse (D.E.J.)  
Tél. : 45 52 20  
Antenne sur Nouméa  
Tél. : 28 18 26  
[c.warno@loyalty.nc](mailto:c.warno@loyalty.nc)  
[e-sawaga@loyalty.nc](mailto:e-sawaga@loyalty.nc)

## Détail des remboursements

### Base Cafat

### Offre MDF

Prestations incluant le remboursement Cafat

#### HOSPITALISATION

Hospitalisation médicale ou chirurgicale du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>e</sup> jour	70% à 100%	100%
Forfait journalier d'hébergement	-	1 000 F

#### ACTES MÉDICAUX

Généralistes	40%	100%
Spécialistes	40%	100%
Actes de chirurgie, actes techniques, actes d'échographie	60%	100%
Actes d'imagerie médicale	40%	100%
Analyses en laboratoire	40%	100%

#### AUXILIAIRES MÉDICAUX ET AUTRES PROFESSIONS LIBÉRALES

Soins infirmiers – Kinésithérapie (1)	0% à 100%	60% à 100%
Honoraires de sages-femmes (en dehors de la maternité)	40%	100%
Orthophonie – Orthoptie	50%	100%
Forfait ostéopathie	-	5 000 F/consultation 3 fois par an max
Forfait suivi psychologique	-	4 500 F/consultation 20 fois par an max
Forfait suivi nutrition auprès de diététiciennes agréées	-	31 000 F Comprenant 8 consultations pour un IMC(2) supérieur ou égal à 28

#### TRANSPORTS EN AMBULANCE

Transports non urgents en rapport avec une consultation ou un examen de radiologie (3)	40%	100%
Transports consécutifs à une hospitalisation ou une intervention chirurgicale	60% à 100%	100%

#### PHARMACIE ET MATÉRIEL MÉDICAL

Produits pharmaceutiques	40%	100%
Dispositifs médicaux prévus sur la liste LPPR(4) et remboursés par la Cafat	40% à 100%	100%

Tout acte et prescription relatifs à une maladie longue et coûteuse	50%	100%
---	-----	------

#### FRAIS DENTAIRES

Soins	40%	100%
Prothèses dentaires	40%	70% Complément de 200 F/SPR (remboursement global pour une couronne SPB(5) = 28 100 F)
Orthodontie > 16 ans	-	300 F/TO (Remboursement de 27 000 F pour 6 mois de traitement)

#### FRAIS D'OPTIQUE

Fournitures optiques remboursées Cafat (montures, verres et lentilles)	40%	100%
Lentilles non remboursables Cafat	-	Complément de 5 500 F/monture Complément de 3 000 F/verre 25 000 F/an

#### LES PLUS MDF

Contraceptifs hormonaux, acquisition et pose de stérilet	80%	100%
Forfait pilules contraceptives non remboursées par la Cafat	-	11 000 F/an
Forfait contraception d'urgence (pilule du lendemain) avec ordonnance	40%	100%
Aide d'urgence (pilule du lendemain) sans ordonnance (6)	-	Délivrance gratuite
Forfait test de grossesse (6)	-	Délivrance gratuite
Forfait arrêt tabac	8 000 F par le Fonds de santé publique	5 000 F
Accès au Fonds d'aide sociale (FAS)		Dossiers soumis à notre commission
Prestations Handicap		Selon liste

MON  
BON PLAN  
SANTÉ  
ÉTUDIANT !



## J'ACCÈDE AU RÉSEAU SANITAIRE ET SOCIAL DE LA MDF ET DE SES PARTENAIRES !

Avec ma couverture MDF spécial étudiants, je bénéficie du tiers payant (intégral ou partiel) ou du tarif mutualiste auprès des prestataires listés ci-dessous :

- Cabinets médicaux de la MDF (Nouméa, Boulari)
- Cabinets dentaires de la MDF (Nouméa, Boulari, Bourail et Koné)
- Cabinet dentaire de Mou (Lifou)
- Centres de soins de la Cafat (Receiving, Rivière Salée) : médecins généralistes et spécialistes, dentistes, infirmiers, radiologie et laboratoire d'analyses médicales
- Cabinets d'ophtalmologie de la Mutuelle du Nickel
- Réseau des Opticiens mutualistes
- Opticiens libéraux conventionnés
- Pharmacie de la MDF (Pharmacie de la Placa)
- Pharmacies de l'Union des mutuelles (Pont des Français, Pouébo)
- Pharmacies libérales conventionnées
- Radiologues et laboratoires (examens préopératoires – scanners – IRM)
- Hospitalisation en clinique ou structure publique
- Centre d'hébergement de la MDF au Trianon
- Centre de vacances familiales de la MDF à Poé

Tu peux faire bénéficier de ces prestations les membres de ta famille (conjoint, enfants), en souscrivant pour eux.

ATTENTION : la cotisation complémentaire annuelle restera à ta charge. En effet, les aides des Provinces et de la Maison de l'étudiant ne couvrent que la cotisation et non celle de ta famille.

#### Cotisation annuelle MDF

1 <sup>er</sup> enfant	19 700 F
2 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup> enfant	14 300 F
5 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup> enfant	9 900 F
Concubin(e)	24 075 F
Partenaire pacsé	24 075 F
Epoux / Epouse	24 075 F

Détail des pièces à fournir sur [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)

(1) Les prestations non prises en charge par la Cafat sont soumises à l'appréciation de notre médecin conseil.  
(2) IMC : indice de masse corporelle (pondus/taille²).  
(3) Une entente préalable auprès de la Cafat est nécessaire.  
(4) LPPR : Liste des produits et prestations remboursables selon certaines conditions.  
(5) A titre exceptionnel : délivrance gratuite sans ordonnance à la pharmacie de la Placa dans la limite de 2 pilules du lendemain et de 2 tests de grossesse par an et par adhérent.  
(6) A titre exceptionnel : délivrance gratuite sans ordonnance à la pharmacie de la Placa dans la limite de 2 pilules du lendemain et de 2 tests de grossesse par an et par adhérent.

NB : Les taux s'appliquent aux tarifs conventionnels ou réglementaires en vigueur en Nouvelle-Calédonie. Les actes forfaitaires dont le montant est précisé viennent en plus du remboursement de base ou en substitution en cas d'absence de remboursement de la Cafat.